Médiathèque Jean Ferrat

Charte du prêt de la liseuse électronique

Je m'engage :

- **à respecter les délais de prêt (21 jours)**
- **à restituer la liseuse en l'état ou à en rembourser le coût de remplacement (150€)**
- **à restituer la liseuse avec les paramétrages initialement fournis**

Date :

Prénom / Nom :

N° carte lecteur :

Signature :

Nous vous souhaitons une bonne expérience de lecture !

Informations importantes

Conditions générales

Le prêt de la liseuse électronique est réservé aux seuls adhérents adultes de la Médiathèque Jean Ferrat d'Aubenas. Il est soumis à la signature de cette présente charte de prêt, plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement.

Modalités de prêt

Le prêt est limité aux adhérents individuels d'au moins 18 ans.
La durée de prêt est de 21 jours. Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus.
La liseuse est réservable quand elle est déjà empruntée. La prolongation du prêt est possible si la liseuse n'est pas réservée par un autre usager.
Le prêt et le retour de la liseuse s'effectuent en section adulte.

Pénalités de retard

Les pénalités de retard de la Médiathèque sont également appliquées à la liseuse électronique.

Mise en recouvrement

En cas de non restitution de la liseuse, quelle qu'en soit la cause (perte ou vol), le chèque de caution sera encaissé.
Il en ira de même en cas de détérioration de l'appareil.

Précautions d'utilisation

Manipuler l'appareil avec précaution.
Ne pas modifier les paramétrages de la liseuse.

Le matériel prêté :

- une liseuse électronique
- un étui de protection rouge
- un câble USB
- un adaptateur secteur (câble+hub USB)
- un stylet
- un guide de démarrage
- une pochette mode d'emploi (avec 3 documents)

Médiathèque Jean Ferrat
1, rond-point des Écoles • 07200 AUBENAS •
Tel 04 75 35 01 94 • Fax 04 75 35 34 95 • www.bm-aubenas.fr

PAYS D'AUBENAS VALS
VILLE D'AUBENAS